



# Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes

La FSU défend depuis toujours les droits des femmes et combat pour l'égalité professionnelle.

C'est pourquoi, la FSU a signé le protocole égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, point d'appui pour faire avancer nos revendications malgré ses insuffisances. Engagée dans la négociation d'un protocole d'accord spécifique à notre pôle ministériel, la FSU a signé ce protocole d'accord en septembre 2019, et s'est engagée dans sa mise en œuvre et pour impulser des négociations dans les établissements publics.

Lors de la signature, La FSU avait émis des réserves, en particulier, sur les moyens humains et le budget alloué qui n'étaient pas à la hauteur des ambitions du protocole et avait exprimé ses craintes d'un plan d'action qui se limite à de la communication et à l'édition de guides.

**Hélas, nos craintes étaient justifiées**, le bilan d'une année de mise en œuvre, même en tenant compte du contexte sanitaire, nous semble bien maigre.

## Assurer l'égalité salariale et professionnelle

L'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit maintenant déboucher sur une véritable politique d'égalité. La FSU demande à la Fonction Publique et à nos ministères de mettre en place des mesures concrètes permettant de gommer les effets négatifs sur la rémunération des femmes (déroulement de carrière, indemnitaire, revalorisation des métiers à prédominance féminine, formation, temps de travail, équilibre vie professionnelle/vie privée ...). Cela permettrait notamment de relever le niveau des pensions de retraite des femmes.

**Pour la FSU, l'Égalité n'est pas un slogan mais une valeur qui doit se concrétiser.**

## Lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles

1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au travail. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite des droits supplémentaires mais aussi des moyens. La FSU demande que soient mis en place dès maintenant les dispositifs de sensibilisation, de prévention, de signalement et de sanctions pour lutter contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes ainsi que des formations des professionnel.le.s, des représentant.e.s du personnel et des campagnes de sensibilisation sur les lieux de travail.

**Pour la FSU, les financements doivent être à la hauteur des enjeux que représente l'objectif d'éradiquer les violences sexistes et sexuelles au travail comme l'accompagnement et la protection globale de toutes les victimes.**

**Parce que l'Égalité n'est pas optionNELLE, le 8 mars prochain, la FSU appelle les personnels à se mobiliser et à participer aux actions organisées dans les territoires. Ensemble mobilisons-nous pour forcer ce gouvernement à prendre enfin des mesures ambitieuses et concrètes pour l'égalité professionnelle et contre les violences sexistes et sexuelles.**

